

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TÉMISCAMINGUE

COUR SUPÉRIEURE

N° de dossier : 610-17-000251-223

DIRECTION DES ENQUÊTES ET
DES POURSUITES EN INTÉGRITÉ
MUNICIPALE (COMMISSION
MUNICIPALE DU QUÉBEC)

Demanderesse

c.

NORMAN YOUNG

Défendeur

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Mis en cause

AVIS DE RÈGLEMENT HORS COUR

Considérant que le 22 février 2022, soit peu après le dépôt des présentes procédures à son égard, le Défendeur a démissionné de son poste de commissaire à la Commission scolaire Western Québec pour éviter le paiement de frais liés à la présente poursuite à la Municipalité de Kipawa, les parties déclarent cette cause réglée hors cour en capital, intérêts et frais de justice, suivant la condition ci-après énumérée :

- Les parties s'entendent pour mettre fin à la présente instance, chaque partie assumant ses frais de justice.

Québec, le 7 avril 2022

Kipawa, le 14 avril 2022

Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale
Direction des enquêtes et des poursuites
en intégrité municipale
Commission municipale du Québec
Avocats de la Demanderesse


Norman Young

Me Pierre Robitaille
Me Naomi Gunst
pierre.robitaille@cmq.gouv.qc.ca
naomi.gunst@cmq.gouv.qc.ca

1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 691-2014, option 4
1 866 353-6767, option 4
Télécopieur : 418 691-2099